

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 7 mars 1977
MV/mon

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Remis au télex à : 17h40

PRIORITE - P 1

Note BIO(77)84 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et au Directeur général DG I et au service
"relations avec les délégués de la Commission" DG VIII

433

Objet : Conseil affaires générales du 8 mars

L'ordre du jour se présente comme suit :

Relations avec le Portugal (en restreint)

Ce point est à l'ordre du jour pour permettre aux ministres de s'informer mutuellement des résultats de leurs contacts bilatéraux avec M. Mário Soares, qui fait actuellement le tour des capitales des Neuf en vue de préparer la demande d'adhésion. Le Conseil avait déjà arrêté la ligne de conduite générale à tenir par les Neuf lors de sa réunion du 8 février. Aucune conclusion n'est attendue à ce stade.

Relations avec l'Espagne

Il ne s'agit pas d'une toujours hypothétique demande d'adhésion mais d'essayer de sortir de l'imbroglio résultant de l'inadaptation de l'accord de 1970 à la Communauté élargie. Alors que l'Espagne n'applique pas l'accord aux trois nouveaux États membres, ces derniers appliquent un régime tarifaire autonome dans le secteur agricole, destiné notamment à la Grande Bretagne d'être obligée à relever les droits de douane sur ses importations traditionnelles de produits alimentaires en provenance d'Espagne. Ce régime avait été accepté par le Conseil dans l'hypothèse de la négociation d'un accord de libre échange comportant des concessions agricoles importantes que la Grande Bretagne a été autorisé à appliquer par anticipation. Or, cette hypothèse n'est plus valable, les Espagnols ayant renoncé à l'accord de libre échange en faveur de l'adhésion. D'autre part, il deviendra juridiquement impossible pour la GB d'appliquer ce régime après la fin de la période transitoire, c'est-à-dire le 30 juin 1977.

DIS. La proposition de la Commission de juillet 1976 prévoyant des concessions supplémentaires par la Communauté dans le domaine agricole en échange de concessions tarifaires supplémentaires par l'Espagne dans le domaine industriel a provoqué des réactions contradictoires dans les différents États membres et l'Espagne. L'Espagne est réticente à toute concessions industrielle dans la conjoncture actuelle, tout en insistant sur la nécessité d'améliorer l'accès au marché communautaire pour ses produits agricoles, ce que souhaitent également les britanniques. La Commission et la plupart des États membres estime que l'accord de 1970 est déjà trop déséquilibré en faveur de l'Espagne, et qu'il est par conséquent indispensable de prévoir une réduction supplémentaire des droits de douane espagnols pour compenser des concessions communautaires dans le domaine agricole, que certains États membres intéressés refusent d'ailleurs.
Fin DIS.

La Commission envisage une solution à deux étapes : adaptation technique de l'accord pour le 30 juin pour éviter le vide juridique (ce qui implique son application intégrale par les trois nouveaux États membres), étant entendu que l'on négocierait ultérieurement des ajustements économiques. Il s'agit de savoir si une telle approche procédurale serait acceptable.

./.

Relations avec Chypre

Le Conseil aura un bref échange de vues sur le problème de la définition du régime commercial pour Chypre, puis probablement chargera le Coreper d'examiner les propositions de la Commission de la semaine dernière (voir BIO(77)79).

Relations avec la Yougoslavie

Le Conseil aura un échange de vues sur la prochaine réunion du Comité mixte CEE-Yougoslavie qui aura lieu le 29 mars à Bruxelles au niveau ministériel. Les travaux en vue de la définition de la position communautaire se poursuivront au niveau des experts.

Relations avec le Japon

Le Vice-Président Haferkamp fera un rapport oral sur les contacts intervenus avec les autorités japonaises depuis la dernière réunion du Conseil, en essayant de dépolitiser quelque peu l'affaire. Je vous rappelle que le dossier sera sans doute soumis au Conseil européen du 25 mars.

FONDS COMMUN

Le Conseil s'efforcera d'arrêter la position de départ de la Communauté à la Conférence de la CNUCED sur le Fonds Commun qui s'ouvre aujourd'hui à Genève et doit se poursuivre jusqu'à la fin du mois.

Les Ministres sont saisis à cet effet d'une proposition de compromis de la Présidence, proposition qui n'a pu - au niveau du Coreper - recueillir l'accord de toutes les délégations dont certaines souhaiteraient voir la Communauté prendre des positions plus engagées.

DIS : En fait les divergences qui se sont manifestées à la Conférence de la CNUCED à Nairobi subsistent dans une large mesure : certains Etats membres souhaitent que la Communauté donne un accord de principe à l'établissement d' "un" Fonds Commun, même si celui-ci est conçu différemment "du" Fonds commun proposé par les 77. D'autres Etats membres considèrent au contraire que c'est la négociation elle-même qui doit permettre de parvenir à une conclusion sur l'opportunité d'établir un Fonds commun. FIN DIS.

CCSI

Le Conseil aura un échange de vues préliminaire sur les autres grandes questions à l'ordre du jour du dialogue Nord-Sud (la dette, le transfert des ressources, etc.).

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

DIS. Le Conseil évoquera la question des propositions soviétiques de conférences pan-européennes sur les transports, l'environnement, etc. Fin DIS.

Pêche

La Commission fera rapport sur l'état des négociations avec les pays tiers en vue de la conclusion des accords-cadre à long terme. DIS. A ce sujet, M. Gundelach fera état de l'intention de la Commission de proposer la prorogation pour le 2e trimestre des quotas et autres arrangements transitoires appliqués pour le 1er trimestre. Fin DIS. D'autre part, il est possible que l'affaire des mesures irlandaises unilatérales de conservation soit évoquée par l'une

ou l'autre délégation. Je vous rappelle que la Commission prépare actuellement ses propositions de mesures communautaires avec la collaboration du groupe à haut niveau du Conseil; étant entendu que c'est le Conseil agricole du 14 mars qui devra s'occuper de cette affaire.

Arrangement multi-fibres

Le Conseil doit autoriser la Commission à négocier le renouvellement de l'AMF dans le cadre du Comité des textiles, qui se réunira à Genève le 16 mars. La Commission défend la thèse qu'il n'est pas politiquement réaliste de penser qu'on pourra renégocier les dispositions de l'AMF, mais que l'on pourra obtenir des améliorations dans le fonctionnement de l'Arrangement, soit par des interprétations du texte, soit par l'application qui en sera faite lors de la renégociation des accords bilatéraux. DIS. La Commission ne pense pas que la Communauté réussira à faire admettre la notion de contingents globaux pour certains produits sensibles, ainsi que le demandent la France et la Grande Bretagne. Mais ceci ne semble pas indispensable dès lors que le taux de pénétration du marché soit admis comme critère de perturbation du marché.
Fin DIS.

Amitiés



M. Santarelli

Bruxelles, le 8 mars 1977
MV/ub

PRIORITE P 1

Remis au télex à 15 h 20

Note BIO (77) 84 (suite 1) aux Bureaux nationaux
cc : Membres du Groupe - Directeur général DG I - Service "Relations
avec les délégués de la Commission" DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES du 8 mars

Le Conseil a commencé ses travaux à 10.00 heures en traitant les points suivants :

Portugal (en restreinte)
rien à signaler.

Espagne (en restreinte)
Le Conseil est d'accord pour essayer de définir une orientation ferme sur le problème de l'adaptation de l'accord de 1970 à la Communauté élargie lors de sa réunion du 5 avril.

Fonds commun
Le Conseil a eu un échange de vue sur le projet de propositions communes de départ lors de la conférence de Genève soumis par la Présidence. La délégation allemande a mis en garde le Conseil contre une tentative d'aller plus loin à ce stade. Les délégations néerlandaise et française par contre aimeraient voir la Communauté prendre une position plus positive à l'égard de la création du Fonds commun et de son financement. Le Conseil reprendra l'examen de ce point cet après-midi sur la base d'une version amendée de compromis de la Présidence élaborée par un groupe de travail.

Le Conseil s'est réuni à partir de midi en super-restreinte pour préparer la réunion du Conseil européen à Rome.

DIS : La question de la participation éventuelle de la Communauté au Sommet économique de Londres devait également être évoquée, probablement lors du déjeuner. FIN DIS.

Amitiés,


M. SANTARELLI

Bruxelles, le 8 mars 1977
MV/ub

PRIORITE P 1

Remis au télex à 19 h 45

Note BIO (77) 84 (suite 2) aux Bureaux nationaux
c. c. : Membres du Groupe - Directeur général DG I - Service "Relations
avec les délégués de la Commission" DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES DU 8 MARS

Chypre

Le Conseil s'est borné à constater que les travaux sur la définition du régime commercial se poursuivent au niveau des experts.

Yougoslavie

Le Conseil a souligné l'importance qu'il attache aux relations avec ce pays et s'est félicité de la prochaine réunion du Comité mixte prévue pour le 29 mars dont la préparation se poursuit normalement.

Proposition soviétique de conférences pan-européennes

Le Conseil a arrêté une orientation commune en vue de la prochaine réunion de la Commission économique pour l'Europe à Genève où ce problème sera discuté.
DIS : Cette orientation est destinée essentiellement à sauvegarder la marge de manoeuvre des Neuf en vue de la Conférence de Belgrade. FIN DIS.

Pêche

Le Conseil a entendu un rapport oral de M. Gundelach sur la situation à l'égard des Pays tiers. Le Conseil a donné son accord de principe à la prorogation éventuelle des mesures transitoires appliquées à l'égard des Pays tiers au-delà du 31 mars pour autant que nécessaire, mais sans préciser la durée ni les conditions, ceci afin de ne pas relâcher la pression sur les partenaires de négociation de la Communauté. En ce qui concerne l'Islande, M. Gundelach a pris note des préoccupations exprimées par la délégation britannique et s'est engagé à revenir sur ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil en avril. Les propositions de la Commission en vue de mesures communautaires de conservation seront examinées dans le cadre du groupe à haut niveau en vue de leur adoption par le Conseil agricole la semaine prochaine.

./.

Arrangement multi-fibres

Le Conseil n'a pas adopté les directives de négociation en vue du renouvellement de l'AMF, en attendant une clarification du problème de la "globalisation", c'est-à-dire la possibilité d'établir des contingents globaux pour les importations de certains produits extrêmement sensibles pour lesquels le taux de pénétration des importations atteint des niveaux inacceptables. Sept délégations estiment qu'il est nécessaire de compléter l'AMF par une telle disposition et qu'il faut imposer le principe dès le début des négociations, prévues pour le 16 mars. M. Haferkamp pour la Commission, appuyé par les délégations allemande et danoise, a fait valoir qu'une telle approche était inopportune parce qu'elle est susceptible de faire capoter les négociations, et inutile dans la mesure où il serait possible d'obtenir le résultat souhaité par des moyens indirects en améliorant le fonctionnement de l'AMF. D'autre part, la Commission propose qu'on se mette d'accord sur le plan interne sur certaines limites globales à ne pas dépasser, quitte à les traduire dans les faits lors de la rénégociation des différents accords bilatéraux. Les Sept n'ont pas été convaincus que la méthode proposée par la Commission permettait en pratique d'assurer un contrôle efficace du niveau global des importations, mais ils ont accepté d'examiner une formule de compromis que la Commission va élaborer pour la fin de la semaine, basée sur la notion de "perturbations cumulatives" du marché.

Japon

La Commission a été invitée à préparer un rapport factuel sur ses contacts avec le gouvernement japonais au sujet des différents problèmes commerciaux en vue du Conseil européen du 25 mars. Ceci ne préjuge pas l'opportunité pour le Conseil européen d'adopter une déclaration à ce sujet.

En ce qui concerne les invitations au Sommet économique de Londres lancées aujourd'hui par le gouvernement britannique celui-ci a précisé que le fait de ne pas avoir invité dès à présent la Commission à y participer ne préjuge pas la question de la participation éventuelle de la Communauté à cette Conférence.

A SUIVRE

Amitiés,

Martin VASEY



Bruxelles, le 9 mars 1977
HF/ub

PRIORITE P 1

Remis au télex à 9 h 50

Note BIO (77)84 (suite 3 et fin) aux Bureaux nationaux
c. c. Membres du Groupe - Directeur général DG I - Service "Relations
avec les délégués de la Commission" DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES DU 8 MARS

Fonds commun

Après une longue discussion les Ministres se sont accordés sur une position communautaire en vue de la Conférence CNUCED sur le Fonds Commun.

Il s'agit d'une position de départ qui pourra, le cas échéant, être réexaminée, compte tenu de l'évolution de la négociation de Genève. Mais il a été formellement convenu qu'aucun Etat membre ne pourrait - sur place - s'écarter de la position communautaire : ceci ne pourrait se produire que si des difficultés surgissaient et ne pouvaient être surmontées par de nouvelles délibérations au niveau ministériel : compte tenu du calendrier, et à moins que la Conférence de Genève ne soit prolongée au-delà de la fin du mois, ceci signifie que le Sommet de Rome pourrait être appelé à intervenir en la matière.

Le mandat dont disposeront les représentants de la Communauté à Genève est certes loin d'une acceptation des thèses des 77 sur le Fonds commun. Mais il marque par rapport à Nairobi, un progrès indéniable, à la fois dans la cohésion de la Communauté (même si des divergences subsistent quant au résultat souhaitable de la négociation) et quant au degré d'ouverture des Neuf, et plus particulièrement des délégations qui avaient adopté à Nairobi une attitude très restrictive : la Communauté participera à une négociation sur un Fonds commun. Ceci ne préjuge pas bien entendu le résultat de la négociation. Par ailleurs la formule que la Communauté pourrait accepter d'envisager n'est pas celle des 77, mais grosso modo, celle qu'ont préconisé à Nairobi la Commission et la délégation française, à savoir un organisme dont l'objet principal serait d'établir des liens financiers entre les différents fonds individuels qui seraient instaurés au titre des accords par produits.

DIS : En fait il semble peu probable que la négociation puisse se conclure à Genève d'ici la fin du mois. En effet l'affaire du Fonds commun n'est que l'un des aspects de la négociation globale qui devrait avoir lieu dans le cadre de la CCEI, et il est difficilement imaginable que du côté des pays industrialisés comme de celui des PVD un accord partiel puisse être réalisé, en dehors d'un "paquet" final, dont le coût et les avantages pourraient être appréciés par les uns et les autres. FIN DIS

Amitiés,


Paul CERF